

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2025

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la séance : 08
- votants 09 (dont 1 pouvoir)

Date de convocation : 03/04/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le onze avril deux mil vingt-cinq à 18 h 00.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – Mme PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte -
Mrs ALINS Franck - CHARPENEL Aurélien - COEUILLET Christophe
DI BENEDETTO Vincent

Absent excusé : Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Absent non excusé : Mr BRACHET Florian est arrivé en cours de séance

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : Taux d'imposition communaux des 3 taxes pour l'année 2025

Monsieur Le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2024 pour la commune de Portes En Valdaine :

Taxe foncière (bâti) TFPB	26,59 %
Taxe foncière (non bâti) TFPNB	44,91 %
Taxe d'habitation TH	10,56 %

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **décide de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2025.**

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

